

KENYA

ENJEU

Le Canada et la communauté internationale dans son ensemble continuent de juger préoccupantes la situation des droits de la personne, l'évolution du développement démocratique et du bon gouvernement au Kenya.

CONTEXTE

Bien que le gouvernement du Kenya ait pris des mesures positives à ce chapitre en 1996, ne fût-ce qu'en vue de la tenue d'élections générales de 1997, il demeure qu'à la fin de l'année celui-ci n'avait guère fait progresser les réformes politiques, non plus que le processus de démocratisation. De nombreuses plaintes rappellent qu'en dépit d'un retour au pluripartisme en 1991, le gouvernement du parti KANU n'a pas encore accepté le cadre politique pluraliste. Le Kenya compte au moins quatre grands partis d'opposition actifs; toutefois le Parti islamique du Kenya et Safina ne sont toujours pas enregistrés. L'appareil gouvernemental, notamment l'administration provinciale et les forces de sécurité (à l'exclusion des forces armées) sert à soutenir le parti politique au pouvoir, le KANU, à harceler l'opposition et à influencer le pouvoir judiciaire.

Le Kenya a signé la plupart des pactes internationaux relatifs aux droits de la personne et sa constitution prévoit la protection *de jure* d'un large éventail de droits et de libertés. Une lueur d'espoir a émané avec la création par le Président d'un comité parlementaire permanent, chargé d'enquêter sur les cas de violation. Toutefois, celui-ci n'a qu'un rôle consultatif, et la plupart des militants en faveur des droits de la personne au Kenya n'y voient guère plus qu'un simple coup de relations publiques. On ne cesse par ailleurs de réclamer l'abrogation de certaines lois, notamment de la loi sur le maintien de la sécurité publique (conçue à l'origine par les Britanniques pour supprimer les droits démocratiques durant l'époque coloniale) qui confèrent d'immenses pouvoirs au gouvernement.

S'il est admis que le pouvoir judiciaire fait l'objet d'ingérence politique, la situation n'est ni meilleure ni pire qu'auparavant. Le système juridique sert à harceler et à intimider les députés, les journalistes et les militants de l'opposition. Ceux qui demandent aux pays donateurs de geler l'aide au Kenya pourraient bien se faire accuser de soulever la sédition. Cependant, la plupart des observateurs sont d'avis que les crimes non politiques, ainsi que la majorité des poursuites au civil qui n'impliquent pas des riches près du pouvoir, sont jugés équitablement.

Note positive, le gouvernement semble avoir compris que la persécution de certaines personnalités ne donnait pas les résultats escomptés. L'affaire de Koigi wa Wamwere, cet ex-député de Nakuru-Nord accusé d'avoir participé à une attaque armée contre un poste de police, a attiré beaucoup d'attention et suscité une pression considérable de la part des pays donateurs. Koigi a été libéré sous caution pour raison médicale au début de décembre et a quitté le Kenya pour la Norvège. Il a juré de revenir pour continuer sa poursuite en appel; le juge en chef a déclaré que celui-ci ne serait pas détenu en prison s'il le faisait. Des allégations douteuses de meurtres contre Njehu Gatabaki, député de Ford-Asili et rédacteur en chef du Finance Magazine, pèsent encore; le gouvernement n'a toutefois rien fait pour poursuivre l'instruction de ces causes en 1996 et la plupart des observateurs croient qu'il se retirera des accusations tranquillement.

11

8

9

10